

24 FEV. 2020



Le Directeur de Cabinet
du Président de la République

N° PDR/CP/BEAR/A069929

Madame Brigitte BARDOT
Présidente de la Fondation Brigitte Bardot
28 RUE VINEUSE
75116 PARIS

Paris, le

20 FEV. 2020

Madame la Présidente,

La correspondance que vous avez souhaité adresser au Président de la République lui est bien parvenue. Il m'a confié le soin de vous répondre.

Soyez assurée qu'il a bien été pris connaissance des vives préoccupations que vous exprimez concernant la condition animale en France.

Cet enjeu fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement, comme en témoigne notamment l'annonce le 28 janvier dernier par Monsieur Didier GUILLAUME, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, de mesures qui visent à renforcer la lutte contre la maltraitance animale et améliorer le bien-être des animaux domestiques, d'élevage et de compagnie. Elles viennent renforcer celles figurant dans la loi agriculture et alimentation, promulguée le 1^{er} novembre 2018, telles que l'interdiction de mise en production de tout nouveau bâtiment d'élevage de poules pondeuses en cages.

Ces mesures concernent en premier lieu l'amélioration du bien-être animal en élevage. Ainsi, dès la fin 2021, la castration à vif des porcelets sera interdite : les éleveurs auront ainsi un an pour se mettre en conformité avec cette disposition avant la mise en place de sanctions en cas de non-respect. Il sera également mis fin, à la même période, au broyage des poussins, dans le cadre d'une initiative franco-allemande pour développer des techniques alternatives durables à cette pratique inacceptable du point de vue de la protection animale.

Plus globalement, un décret sera prochainement présenté au Conseil d'Etat pour aller vers l'interdiction de toute pratique douloureuse en élevage et imposer un référent bien-être animal pour chaque élevage. L'amélioration de la qualité de vie des animaux représente un enjeu central et le Gouvernement a fait le choix d'orienter prioritairement les financements étatiques vers des bâtiments qui favorisent l'expression naturelle des comportements des animaux d'élevage.

.../...



Cette ambition est également portée par la France dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC), avec le choix défendu par notre pays de conditionner les financements de la PAC pour les investissements dans les bâtiments d'élevage au respect des normes en matière de bien-être animal.

Les conditions de transport des animaux seront également améliorées, dès cette année, en habilitant des vétérinaires privés à effectuer des contrôles sur les transports de longue durée et en élargissant les sanctions à l'égard des transporteurs qui enfreindraient la réglementation européenne.

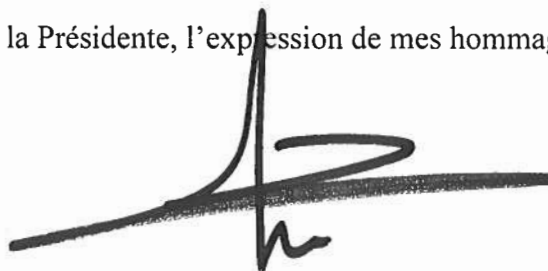
Par ailleurs, la lutte contre l'abandon des animaux de compagnie sera également renforcée et le non-respect de l'identification obligatoire des chats deviendra passible d'une contravention de 4^{ème} classe. Afin de prévenir les achats impulsifs d'animaux, leur vente sera interdite dans les véhicules et ne sera possible, dans les foires et les expositions, qu'en présence d'un vétérinaire.

D'autres mesures visant à combattre l'abandon et assurer la bientraitance seront proposées dans le cadre du rapport qui sera réalisé par Monsieur Loïc DOMBREVAL, député des Alpes-Maritimes, consécutivement à la mission que lui a confiée Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier ministre. Des experts de la condition animale, des associations, des éleveurs, des élus locaux ainsi que des chercheurs seront consultés à cette occasion.

Je puis également vous confirmer que, sur la base des travaux du groupe de travail paritaire sur le bien-être animal de la faune sauvage captive composé d'acteurs socio-professionnels et d'associations, auxquels vous avez participé, des mesures concrètes seront prochainement prises afin de faire progresser le bien-être animal.

Enfin, s'agissant de la question de l'abattage rituel, que vous évoquez dans votre lettre : s'il constitue une dérogation aux pratiques classiques de l'abattage, celui-ci est organisé afin de garantir le libre exercice des pratiques religieuses dans le strict respect des dispositions relatives à la protection animale, l'hygiène alimentaire et la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Patrick STRZODA